

Comment prouver votre statut d'étudiant parent? Aide-mémoire

Ce document vous est fourni afin que vous puissiez vous assurer d'avoir tous les documents en main pour prouver votre statut d'étudiant parent.

Souhaitez-vous obtenir le statut d'étudiant parent pour:

- Bénéficiaire d'accommodements sur le campus
- Bénéficiaire du Laissez-passer universitaire ou du tarif Étudiant + ou Privilège
- Les deux avantages

Les documents à présenter varient selon votre situation. Consultez le tableau et la liste ci-dessous pour connaître les documents nécessaires pour appuyer votre demande. Si vous avez plus d'un enfant, fournissez des documents pour un seul d'entre eux.

Type d'étudiant	Documents à fournir			
	Preuve de filiation (enfant de 12 ans et moins au 30/09) ¹	Preuve de résidence de l'étudiant ²	Preuve de résidence de l'enfant ³	Autres documents ⁴
Parent	X	X	X	
Conjointe, conjoint d'un parent	X	X	X	X
Étudiante enceinte				X
Parent d'un enfant avec déficience fonctionnelle majeure ou trouble grave de santé mentale	X	X	X	X
Conjointe, conjoint d'un parent ayant un enfant avec déficience fonctionnelle majeure ou trouble grave de santé mentale⁵	X	X	X	X

⁵ La restriction d'âge ne s'applique pas dans ces cas.

1. Preuve de filiation incluant le nom des parents ainsi que l'âge et le nom de l'enfant
 - Certificat de naissance ou certificat d'adoption*
 - Tout document officiel émis par le gouvernement canadien
 - Relevé de prestation fiscale⁶
 - Bulletin scolaire, document émanant d'une commission scolaire, état de compte d'un service de garde, d'une garderie ou d'un CPE⁶

2. Preuve de résidence de l'étudiant
 - Permis de conduire (recto et verso)*
 - Bail, hypothèque, compte de taxes scolaires ou municipales⁶
 - État de compte d'Hydro-Québec, facture de compagnie de téléphone résidentiel, d'abonnement d'un service internet ou de câblodistribution⁶
 - Preuve d'assurance habitation⁶
 - Relevé de carte de crédit⁶
 - Avis de cotisation de Revenu Québec⁶

3. Preuve de résidence de l'enfant
 - Relevé de prestation fiscale indiquant le nom et l'adresse de l'enfant⁶
 - Bulletin, document de la commission scolaire ou du service de garde, état de compte de la garderie mentionnant le nom des parents et de l'enfant⁶
 - Document officiel du gouvernement indiquant l'adresse et le nom de l'enfant⁶
 - Document officiel indiquant le nom de l'enfant émis par un hôpital après une naissance⁶
 - Jugement de garde⁶

Note : après analyse de votre dossier, une déclaration solennelle peut être exigée pour appuyer la demande.

4. Autres documents
 - Étudiante enceinte : certificat médical signé par un médecin ou toute personne autorisée à le faire et attestant de la grossesse
 - Conjoint d'un parent : preuve de résidence avec le parent de l'enfant (bail, hypothèque, compte de taxes scolaires ou municipales). Deux documents différents peuvent être fournis pour prouver la résidence du parent et du conjoint (voir point 2).
 - Parent d'un enfant atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble de santé mentale : billet médical attestant de la déficience fonctionnelle majeure ou du trouble de santé mentale.

*Document à privilégier

⁶ Les documents doivent avoir été émis depuis moins d'un an.